PLU

- Zonage du PLU
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Espace paysager à protéger
- Lisières de protection de 50 mètres des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Voie ferrée
- Eléments remarquables
- Changement de destination agricole

Prélocalisation Zones humides du SAGE des 2 Morin

- Zones humides identifiées

Détermination Cabinet Greuzat

- Zone non humide effective

Zonage réglementaire PPRI de la Vallée du Grand-Morin partie aùpont Arrêté du 29/12/2010

- zone rouge
- zone marron
- zone jaune foncé
- zone jaune clair
- zone verte
- zone bleu clair
- zone bleu foncé
- Zone innondable de l'Aubetin

Mairie de Pommeuse
Avenue du Général Huerne
77515 POMMEUSE

COMMUNE DE POMMEUSE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 Plan de zonage général photoaérienne

au: 1/5 000

Zones	Surface en hectare
Zone A	434,5
Zone N	538
Zone Nc	6,3
Zone UA	34,7
Zone UBa	80
Zone UBb	29,9
Zone UX	14,4
Zone UZ	140,3
Zone AU	3,05
TOTAL	**1281,2**

Liste des emplacements réservés

Emplacements	Surface (m²)	Dénomination
ER1	2600 m²	Création voie douce
ER2	700 m²	Création d'une réserve incendie
ER3	400 m²	Création d'une réserve incendie
ER4	500 m²	Création d'une réserve incendie
ER5	2850 m²	Création d'un espace vert
ER6	2600 m²	Projet d'équipements communaux (Bâtiment technique)
ER7	11 000 m²	Projet d'équipements scolaires et péri-scolaires (Ecole, cantine...)
ER8	2800 m²	Elargissement de la voirie
ER9	1000 m²	Projet d'équipements communaux



Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © reçu de la commune le 22/04/2016
Photo aérienne Copyright©IGN©2016

40, rue Moreau Duchesne
BP12 - 77910 Varreddes
urbanisme@cabinet-greuzat.com
http://www.cabinet-greuzat.com

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation du PLU, par le conseil communautaire en date du ___ / ___ / 2018

Source: Esri France - IGN
Origine DGFIP-Cadastre ©
Droits de l'Etat réservés ©0016

5.1 PLU_ VS APPROBATION PHOTOAERIENNE
23/05/2018 (en)

0 250 500 Mètres